

joie de verser sur ce front noir et ridé l'eau qui régénère les âmes, et ce dialogue s'engage :

— Eh bien, Mama ! tu es contente maintenant, tu iras au ciel !

— Oui, je suis contente ; mais, dis-moi quand est-ce que je vais mourir ?

— Mais tu ne vas pas mourir maintenant ! Le bon Dieu peut même te guérir ; cela arrive quelquefois après la réception des sacrements.

— Non, non, je ne veux pas vivre ; vois comme je suis malpropre, abandonnée de tout le monde ; tous me fuient. Tu me dis que, maintenant que je suis baptisée, je serai heureuse au ciel ; je veux y aller le plus tôt possible.

— Mais, Mama, veux-tu que je te fasse transporter dans notre hôpital, où nous te soignerons bien.

Après un moment de réflexion, la vieille répond :

— Non, laisse-moi ici et dis seulement au bon Dieu que je veux mourir pour aller le trouver.

La Mère Marie laisse quelques douceurs à sa néophyte, puis elle repasse son marais sans en voir la noirceur, sans en respirer l'infection. Elle retrouve ses souliers de l'autre côté (car elle les avait oubliés), et elle revient par les sentiers sinueux de la brousse qui sont bien l'image de ceux qu'a pris cette âme pour aller au ciel.

Détresse financière causée par la persécution en France

Une des nombreuses conséquences funestes du projet de séparation, c'est la ruine prochaine de l'art religieux. Qu'on lise à ce sujet ces extraits d'un article documenté publié par *l'Eclair* :

« Il n'est pas une ville de France que la loi n'atteindra profondément dans une industrie locale, ancienne ou nouvelle, touchant directement à l'art religieux. A Toulouse, notamment, ce sera la statuaire, créée depuis un quart de siècle, et qui occupe plus de trois cents ouvriers, produisant par an un million d'affaires ; à Lille, la menuiserie d'art, qui était arrivée à tenir tête vaillamment aux puissants ateliers de Tournai, de